

	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 27 avril 2026</p> <p><i>Rapporteur : Madame Huguette DENIS</i></p>	<p>CA-DEL-2026- 80</p>
---	--	-----------------------------------

Convention de partenariat culturel entre l'association La Lisière, la commune d'AUTHON-LA-PLAINE et la CAESE pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du festival « De Jour // De nuit 2026 »

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Pussay, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRE, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, François TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Victor HENNEBELLE, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Bastien SORET, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Angéline CIANCI, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COMÉ, Eric CAVERS, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Huguette DENIS, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christèle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (71).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Mathilde DESAUTY (par procuration à Paola LENDORMY), Ghania IDRI (par procuration à Patricia BEAUPERE), Olivier SIGMAN (par procuration à Gilles BAYART), Aïcha AHRAOUI (par procuration à Messaoud HAMMOU), Laureen FRESSARD (par procuration à Alexandre-Stéphane HAAS), Patrick THUILLIER (par procuration à Guy DESMURS) (6).

Secrétaire de séance : Madame Carole MISSAULT

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Madame Huguette DENIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT les orientations de la CAESE en matière de politique culturelle ;

CONSIDÉRANT plus particulièrement sa volonté de rendre la culture accessible à un public le plus large possible sur le territoire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association La Lisière d'organiser un spectacle sur la commune d'Authon-La-Plaine le 30 mai 2026, dans le cadre du festival « De Jour // De nuit 2026 » ;

CONSIDÉRANT que cette programmation doit faire l'objet d'une convention afin définir les modalités d'intervention et les responsabilités de chacune des parties ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la signature par la CAESE d'une convention de partenariat culturel entre la CAESE, l'association La Lisière et la commune d'Authon-La-Plaine, pour l'organisation d'un spectacle le 30 mai 2026 à Authon-La-Plaine, dans le cadre du festival « De Jour // De nuit 2026 » ;

DIT que la CAESE participera au financement du projet à hauteur de 4 000 € et que cette somme sera versée à l'issue de la représentation le 30 mai 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tout document y afférent ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



La Secrétaire,

Carole MISSAULT



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER